



Les Cahiers d'Outre-Mer

Revue de géographie de Bordeaux

240 | Octobre-Décembre 2007

Milieu insulaire : varia

Coopération internationale et exploitation des ressources halieutiques au Gabon

Guy-Serge Bignoumba



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/com/2545>

DOI : 10.4000/com.2545

ISSN : 1961-8603

Éditeur

Presses universitaires de Bordeaux

Édition imprimée

Date de publication : 1 octobre 2007

Pagination : 393-404

ISBN : 978-2-86781-425-9

ISSN : 0373-5834

Référence électronique

Guy-Serge Bignoumba, « Coopération internationale et exploitation des ressources halieutiques au Gabon », *Les Cahiers d'Outre-Mer* [En ligne], 240 | Octobre-Décembre 2007, mis en ligne le 01 octobre 2010, consulté le 30 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/com/2545> ; DOI : 10.4000/com.2545

Ce document a été généré automatiquement le 30 avril 2019.

© Tous droits réservés

Coopération internationale et exploitation des ressources halieutiques au Gabon

Guy-Serge Bignoumba

- 1 L'espace maritime des pays situés sur la côte occidentale de l'Afrique a toujours constitué l'une des zones de pêche les plus anciennes et les plus convoitées par les grandes puissances halieutiques mondiales (Rieucou, 1986), notamment celles d'Asie, où le Japon et la Corée, parmi tant d'autres, en incarnent le leadership (Franqueville, 1987).
- 2 Si l'Union européenne (UE) est restée le principal partenaire du Gabon en matière de pêche maritime, le début des années 1990 a vu d'autres acteurs renforcer leur présence. La Chine et le Japon en font partie et se distinguent par des approches dissemblables. Si la première s'illustre dans la capture au sein du secteur industriel, le second se singularise par des actions d'appui au développement de la pêche artisanale et accessoirement son implication dans la pêche au thon. En revanche, l'Amérique du Nord et l'Afrique, quoique présentes, occupent une position marginale ¹.
- 3 L'objet de cette réflexion est d'analyser les relations qu'entretient le Gabon avec les pays tiers en vue de l'exploitation de ses ressources halieutiques. À partir de quelques exemples, il sera fait état de cette coopération, pour voir si elle répond ou non aux impératifs d'un développement durable, ce d'autant plus que le Gabon désire faire de l'activité halieutique, un facteur de promotion économique et sociale, dans le cadre du renforcement du secteur productif hors pétrole, qui passe par un appui aux activités à forte valeur ajoutée à l'instar de la pêche (Direction Générale de l'Économie, 2004).
Les retombées positives de la coopération gabonaise en matière de pêche maritime :
diversité des acteurs et multiplicité des champs d'intervention
- 4 Dans le cadre de l'exploitation de ses ressources halieutiques, le Gabon fait appel, au-delà de ses propres capacités, à une coopération internationale fondée sur la diversification des partenaires et l'ouverture à une plate-forme d'opportunités la plus large possible. Cette stratégie offre l'avantage d'une multiplicité des acteurs, dont les principaux sont

des pays de l'UE, lorsque ceux d'Asie, d'Amérique du Nord et d'Afrique occupent une position secondaire.

Une coopération ancienne et plurielle avec l'Europe Occidentale : du renforcement des capacités à l'évaluation des stocks et à la valorisation des ressources biologiques

- 5 La coopération halieutique entre le Gabon et l'Europe est ancienne. Elle a été amorcée à l'époque de la Communauté Économique Européenne (CEE) et s'est poursuivie et renforcée avec l'UE, en s'articulant autour de trois domaines considérés majeurs : le renforcement des capacités, l'évaluation des stocks et la valorisation des ressources.
- 6 En ce qui concerne le renforcement des capacités, l'UE se manifeste par son soutien à la formation initiale et continue dans la gestion des ressources halieutiques. C'est ainsi qu'a été mis sur pieds à Libreville, un cycle de formation ouvert aux titulaires d'un B.E.P.C. (Brevet d'Études du Premier Cycle), qu'on initie aux métiers de la pêche et de l'aquaculture. La première promotion a accueilli une trentaine de jeunes Gabonais pour une formation étalée sur dix mois, ayant consacré le tiers de son programme aux aspects théoriques et le reste du temps à la pratique à bord d'un bateau-école. Le plan de formation prévoyait qu'à l'issue de celle-ci, du matériel de pêche soit fourni aux récipiendaires pour les aider à monter une entreprise. Mais faute de financements, cela ne put se réaliser.
- 7 Dans la même optique, plusieurs agents de la Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture (DGPA) ont été admis, sur financement de l'UE, à diverses sessions de formation à l'étranger, notamment au Centre National de Formation des Techniciens de Pêche (CNFTP) de Dakar au Sénégal et à l'Institut National de Formation Professionnelle Agricole (INFPA) de Bouaké en Côte-d'Ivoire. S'y ajoutent, plusieurs participations à des rencontres internationales.
- 8 La formation revêt ici un caractère primordial, voire stratégique, dans un secteur où les Gabonais représentent à peine 10 % des marins pêcheurs (DGPA, 2003)². Elle apparaît ainsi comme l'une des voies les plus adaptées de familiarisation des populations avec le milieu marin. Or, la fréquentation assidue de la mer demeure un facteur favorable à l'émergence d'une culture ou d'une vocation maritime, qui font partie des fondements d'une véritable appropriation du domaine maritime, dans une perspective d'exploitation des ressources biologiques marines³.
- 9 Quant à l'évaluation des stocks, elle reste un impératif à toute exploitation des ressources halieutiques se voulant rationnelle, étant donné la difficulté qu'il y a à prétendre gérer une pêcherie si l'on ne dispose pas de données fiables sur les populations à exploiter.
- 10 « Cette gestion ne peut se faire sans une connaissance aussi précise que possible de l'état de la ressource et des possibilités d'exploitation des différents stocks » (Laurec et Le Guen, 1981, p. 5).
- 11 Posséder ces données est donc une des conditions *sine qua non* d'une véritable gestion des stocks halieutiques. Or à ce jour, le Gabon n'est pas encore parvenu à se doter des instruments techniques nécessaires à une évaluation de son potentiel biologique, encore moins d'une expertise conséquente ; d'où le recours à l'assistance européenne, comme pendant les années 1980, où une mission d'évaluation confiée à la Norvège, par le truchement du navire océanographique « *Dr. Fridtjof Nansen* », explora les eaux gabonaises. D'autres missions suivirent, notamment en 2000, lorsqu'une équipe de scientifiques espagnols, comptant en son sein un fonctionnaire de la DGPA, opéra une campagne d'évaluation ne portant que sur les ressources démersales. Les résultats

partiels rendus à l'issue de cette campagne conclurent qu'il n'est pas observé à ce jour une surexploitation des ressources dans les eaux gabonaises ⁴.

- 12 Enfin, la valorisation des ressources, qui s'entend ici de la pêche proprement dite et de la transformation industrielle des produits, comporte deux volets. Le premier, à savoir la pêche, a donné lieu à la signature de deux accords entre le Gabon et l'UE pour l'exploitation du thon. L'accord le plus récent octroie un droit de pêche à 38 thoniers senneurs congélateurs et à 26 thoniers palangriers de surface, auxquels s'ajoutent 4 à 5 navires armés pour la pêche de poissons démersaux, de crevettes d'eaux profondes et de céphalopodes ⁵. Le Gabon perçoit en contrepartie une manne financière annuelle de 787 500 €, contre un volume de captures de 10 500 t par an de thonidés, prélevés dans une zone délimitée à partir des latitudes (0°00-4°00 S) et longitudes (7°00 E-10°04 E) (fig. 1), dans des eaux enregistrant des températures oscillant entre 20° et 29° C.

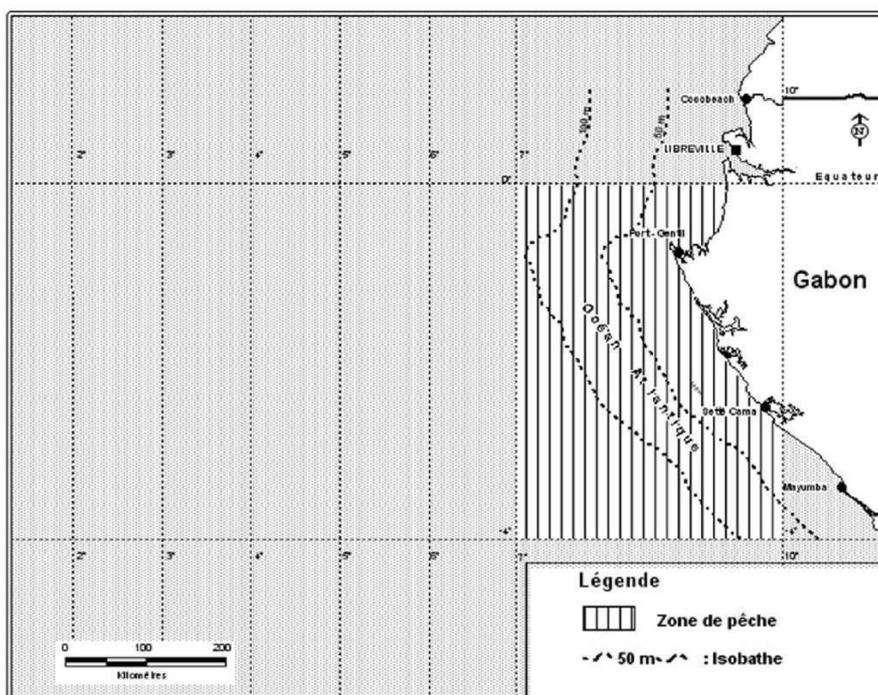


Figure 1. – Zone de pêche au thon.

- 13 La concession de pêche à l'UE se fonde sur le fait que les pêcheurs nationaux ne disposent d'aucune capacité de capture des stocks thoniers séjournant dans la Zone Économique Exclusive (ZEE) du Gabon. Par ailleurs, les céphalopodes ne font pas l'objet d'une pêche spécifique, si ce n'est comme prises accessoires au même titre que les crevettes profondes, qui restent également inaccessibles aux pêcheurs locaux. Le protocole ne concerne donc que les espèces non encore exploitées par les capacités nationales, ce qui n'induit aucun conflit d'usage entre les armements nationaux et étrangers, comme cela a pu être observé en Afrique de l'Ouest, où les flottes nationales, notamment sénégalaises, spécialisées dans la capture des poissons démersaux, se heurtent à la concurrence des navires de l'UE recherchant les mêmes espèces. Il convient par ailleurs de noter que la prise en compte des espèces démersales dans le nouveau protocole permet au Gabon de tirer une bonification financière pour les caisses de l'État⁶. Toutefois, il est à noter qu'en 2003, seuls 30 thoniers senneurs sur les 38 prévus ont pu être exploités ⁷. Les captures effectuées la même année ont atteint 8 512 t, ce qui correspond à une augmentation de

32 %, correspondant à une hausse du nombre de jours de pêche par rapport à l'année 2002 où avaient été enregistrées 4 381 t.

- 14 Le second volet a trait à la transformation industrielle des produits, qui s'effectue à partir d'une usine de traitement de poisson implantée à Owendo, dans la banlieue sud de Libreville. L'idée d'une telle infrastructure remonte à 1997, lorsqu'au cours d'une visite officielle en Espagne, le Président de la République Gabonaise émit le vœu de voir le royaume ibérique, financer et construire une usine de traitement de poisson au Gabon. C'est ainsi qu'en octobre 2005, fut inaugurée la SIFRIGAB (Société Industrielle et Frigorifique du Gabon). Cette usine, unique en Afrique Centrale et sur la côte ouest-africaine, est vouée à la production de poissons frais, congelé, séché, fumé et salé ainsi qu'à la fabrication de conserves de thon. Destinée, à la fois, aux marchés national et international, elle a permis la création, au moment de son lancement, de 250 emplois dont il est à penser que le nombre sera dépassé lorsque l'usine tournera à plein régime. L'usine dispose d'une surface de stockage de 4 000 m², d'une surface technique de 2 000 m², d'une capacité de chambre froide pour les produits surgelés de 1 100 t.

Les acteurs nouveaux de la coopération halieutique internationale au Gabon : l'émergence des pays asiatiques et nord-américains

- 15 Depuis le début des années 1990, les pays asiatiques font une percée remarquable sur le champ de l'exploitation des ressources halieutiques maritimes du Gabon. La Chine et le Japon symbolisent ce mouvement. Si le rôle de la Chine s'inscrit surtout dans le renforcement du cadre institutionnel, y compris à l'extérieur du secteur maritime ⁸, celui du Japon s'exprime davantage dans des actions d'appui au développement de la pêche artisanale.
- 16 Ainsi, les constructions par la Chine du Palais de l'Assemblée nationale, fonctionnel depuis 2003, et celle, en voie d'achèvement, de celui du Sénat, ont-elles permis à ce pays d'obtenir des concessions de pêche, qui se traduisent par la création d'entreprises de pêche montées seules ou en joint-venture avec des opérateurs gabonais.
- 17 Avec le Japon, le Gabon est lié par deux accords. Le premier, qui date d'avril 2002, est un contrat noué entre le Gouvernement Gabonais et la Fédération Japonaise des Associations des Coopératives de pêche au thon sur la base d'une flottille de 30 palangriers. Le deuxième, signé en juillet 2002, lie le Ministère gabonais en charge de la pêche à l'*Overseas Fishery Cooperation Fondation* (OFCF) en vue de la « réhabilitation des installations pour le développement de la pêche maritime » ⁹. Cet accord a donné lieu à la construction de centres communautaires de pêche à Owendo, Port-Gentil et Lambaréné, en attendant que soient réalisés ceux de Cocobeach, Mayumba et Omboué ¹⁰. Les centres, dont la gestion incombe principalement aux pêcheurs-artisans, apportent à ces derniers une assistance technologique, logistique, commerciale et même financière à travers la réparation sur place de matériel de pêche, l'achat de moteurs, l'avitaillement en glace, la mise à disposition d'espaces de vente, etc. Ces centres servent également de courroie de transmission entre les marins pêcheurs et les pouvoirs publics, notamment dans le règlement des différends susceptibles de les opposer. Il convient également de mentionner la mise à disposition par la JICA (Agence Japonaise de Coopération Internationale), depuis 2000, d'experts japonais, intervenant comme conseillers auprès de la DGPA.
- 18 La présence nord-américaine est assurée par le Canada, qui intervient dans le développement communautaire, par le soutien apporté à un groupe de pêcheurs depuis l'année 2000, autour d'un projet dénommé Programme pour les Moyens d'Existence

Durable dans la Pêche (PMEDP). Ce programme a permis à la communauté de pêcheurs artisans de Milembié, village situé dans le département de la Noya (Cocobeach), de recevoir gracieusement, en juillet 2005, une embarcation et du matériel de pêche pour une valeur globale de 6 500 000 F. cfa.

Les accords de pêche entre le Gabon et les pays africains : construction d'un axe de coopération Sud/Sud

« L'intégration régionale dans les pays en développement est perçue depuis fort longtemps comme un facteur accélérateur du développement économique. Elle permet en effet de créer un marché plus vaste et apparaît donc comme une solution à l'étroitesse de la taille de marché intérieur qui constitue aux yeux de nombreux spécialistes, l'un des nombreux obstacles à l'industrialisation dans les pays en développement en général et en Afrique subsaharienne en particulier. L'intégration vise aussi... à réduire l'extraversion des économies dans les pays en développement, à accroître les capacités de coalition et à compenser les déséquilibres territoriaux. L'intégration est aussi de nos jours considérée comme un des principaux moyens d'insertion des pays en développement dans une économie mondialisée. » (Nkoa, 2005, p. 21).

- 19 Dans le cadre de la coopération sud/sud, l'intégration régionale ou sous-régionale met en rapport des États situés à un stade équivalent ou presque de développement économique et social, ce qui facilite les échanges grâce à l'établissement de relations plus équilibrées. C'est dans cette perspective que s'inscrivent les accords de coopération que le Gabon a signés notamment, avec le Sénégal, Sao Tomé & Príncipe, la Côte-d'Ivoire et le Maroc, en observant que l'essentiel des ententes porte sur un échange d'expériences en matière de renforcement des capacités humaines et de valorisation des produits.
- 20 De l'ensemble de ces accords, le plus significatif reste de loin celui entre le Gabon et le Maroc pour l'exploitation des ressources halieutiques, un domaine dans lequel le Royaume Chérifien occupe le premier rang en Afrique¹¹ et jouit d'une expérience et d'une expertise largement supérieures à celles du Gabon.
- 21 L'accord conclu entre les deux pays concerne de multiples aspects : assistance technique, notamment pour la gestion de l'usine de traitement du poisson ; formation professionnelle des cadres de l'administration et même des pêcheurs ; appui technique de l'Institut National de la Recherche Marocain pour l'évaluation des ressources gabonaises, etc. Il est aussi question d'une mise aux normes de l'ensemble de la filière pêche, car le Gabon ambitionne de faire de l'activité halieutique un secteur d'exportation. Le Gabon pourrait ainsi se nourrir de l'expérience du Maroc dont la tradition est ancienne dans l'exportation des produits halieutiques, notamment en direction de l'UE. Pour le Gabon, il s'agit là de capter les vertus d'une coopération avec un pays ayant une longueur d'avance sur l'industrialisation et la transformation des produits de la pêche. Pour le Maroc, cet accord est l'occasion d'une extension de sa zone de pêche, même si cela n'est pas explicitement stipulé dans l'accord.

Les limites de la coopération halieutique : une faible maîtrise du domaine marin, un impact limité sur l'aménagement de l'espace halieutique et le développement durable

- 22 Le Gabon ne pourra véritablement tirer avantage de sa coopération halieutique que s'il dispose d'une réelle capacité de contrôle de son domaine marin et si les incidences d'une telle coopération se traduisent par un impact visible sur l'aménagement de l'espace halieutique. Mais à ce jour, des limites technologiques et des carences en main-d'œuvre qualifiée apparaissent, constituant autant d'obstacles en ce qu'il s'agit des instruments

essentiels de maîtrise de ce domaine océanique. S'y ajoutent des problèmes dans le suivi de certains accords, qui rendent inachevés bien des projets.

Des déficits technologiques et une pénurie en main-d'œuvre qualifiée : la problématique du contrôle de l'espace maritime

23 Le Gabon ne saurait entretenir un programme de coopération halieutique avantageuse s'il est dépourvu de tout moyen efficace de contrôle de son espace océanique. Comment, dans ce cas, s'assurer que le volume des captures prélevées par les pays tiers correspond bien à celui accordé s'il ne dispose pas de moyens matériels et humains suffisants lui permettant de suivre le déroulement des activités développées dans ses eaux ?

24 Les accords passés avec l'UE prévoient l'embarquement d'observateurs à bord des navires de pêche, sur simple demande des autorités gabonaises, sachant que les salaires et les charges sociales de l'observateur relèvent de la partie gabonaise. À ce jour, cela n'a pas pu se faire, ce malgré les tâches, reconnues utiles, que les observateurs sont appelés à remplir, qui portent sur l'observation et le contrôle des activités des navires de pêche, l'échantillonnage biologique à des fins scientifiques, le relevé des engins de pêche utilisés et la vérification des données de captures relatives à la zone gabonaise telle qu'indiquées dans le journal de bord.

25 C'est dire que les missions des observateurs permettraient malgré tout un meilleur contrôle des activités, et contribueraient à une exploitation rationnelle des ressources. C'est pourquoi, le fait de ne pas en disposer prive le Gabon d'un outil supplémentaire de suivi et de contrôle des activités de pêche se déroulant dans sa ZEE.

Un faible impact sur l'aménagement de l'espace halieutique

26 Dans de nombreux pays en voie de développement, ceux d'Afrique en particulier, les bénéfices tirés des droits de pêche accordés aux navires étrangers peuvent servir à la construction d'équipements ou d'infrastructures d'appui à la pêche artisanale ou industrielle. Dans le cas du Gabon, si la pêche artisanale a su obtenir de la coopération, la construction, dans certaines villes du pays, de centres communautaires de pêche, il n'en a rien été pour la pêche industrielle. Tout au plus, a-t-elle bénéficié d'un laboratoire d'analyse de produits de pêche offert par l'UE dans le cadre de l'accord pour la pêche au thon. Par ailleurs, hormis la contrepartie financière, le Gabon ne tire aucune valeur ajoutée sur les captures effectuées dans sa ZEE, les prises étant exportées directement sans pour autant transiter par les ports nationaux. Il s'en suit une perte de dividendes en terme de droits de douanes et autres avantages fiscaux. Ceci est d'autant plus vrai qu'il n'y a aucune contrainte quant à l'utilisation des structures portuaires nationales par les navires communautaires, quand bien même celles-ci seraient d'un niveau technologique adapté. D'ailleurs, l'accord avec l'UE n'y fait mention que de façon suggestive. Il prévoit que

« les navires de la Communauté Européenne s'efforcent dans la mesure du possible, de transborder et de se procurer dans un port de la République Gabonaise les fournitures et les services nécessaires à leurs activités ».

27 La réalité est qu'à ce jour, aucun port gabonais n'a été sollicité par aucun navire communautaire pour quelque service que ce soit.

Des actions non achevées : le développement durable en question

28 D'après Lévy et Lussault (2003, p. 250)

« Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins » [Brundtland, 1987]¹².

- 29 Le volet développement durable de l'accord entre le Gabon et le Japon intégrait la formation professionnelle, l'assistance aux petits pêcheurs en matériel de pêche, l'amélioration de la recherche scientifique et du suivi statistique, la protection de la ressource halieutique et la possibilité de création des entreprises mixtes de pêche. De l'ensemble de ces dispositions, seul le suivi statistique paraît avoir été concrétisé, grâce à l'insertion d'un coopérant japonais au sein de la cellule statistique de la DGPA.
- 30 Le protocole signé avec l'UE prévoyait une disposition importante sur la gestion rationnelle des ressources halieutiques. Celle-ci envisageait la mise en place d'un « programme de protection et de surveillance des zones de pêche » pour un montant de 220 937 e¹³. Outre l'insuffisance de la somme mise à disposition, vu les tâches à effectuer, la disposition aurait gagné à être précisée pour en connaître le contenu exact. Enfin, les observations faites sur le terrain révèlent une absence criante d'actions pertinentes de protection et de surveillance des pêcheries, faute de matériel ainsi que de main-d'œuvre qualifiée et en nombre suffisant. Ce qui laisse planer de sérieuses incertitudes sur le développement durable en question.
- 31 La coopération qu'entretient le Gabon avec les pays tiers pour l'exploitation de ses ressources halieutiques présente pour l'heure plus d'avantages que d'inconvénients. Grâce à cette coopération, le Gabon parvient tant bien que mal à tirer profit de ses ressources encore inaccessibles aux capacités nationales. Du reste, certains accords contribuent, entre autres, à l'alimentation des finances publiques.
- 32 Toutefois, il est aisé de constater que les accords passés à ce jour sont des accords dits « d'accès », qui appartiennent à la première génération, alors même que l'UE a évolué vers une approche novatrice, fondée sur des accords de « partenariat », ayant pour finalité d'aboutir à une pêche responsable dans l'intérêt mutuel des parties contractantes ; ce qui, au regard de ce qui est observé actuellement sur le terrain, n'est pas le cas au Gabon. En outre, il sera toujours difficile pour le pays de tirer un maximum de profit tant qu'il ne disposera pas des outils d'un véritable contrôle et d'une maîtrise de son domaine maritime. C'est dire que le Gabon devra encore, pour longtemps, compter sur la coopération internationale qui, au-delà des opportunités financières qu'elle permet, doit être conçue davantage comme un cadre de transfert de technologies, qui aiderait le pays à se doter des instruments d'une appropriation de son espace maritime et des ressources qu'il recèle. C'est ce qu'on observa lorsque la Pologne établit, il y a de cela plusieurs années, une coopération halieutique avec le Sénégal sous la forme d'un transfert de technologie visant la construction des navires de pêche industrielle (Rieucou, 1986). De la même manière, on a vu en août 2005, l'UE accorder une aide de 7,5 millions d'euros au Yémen pour soutenir le secteur de la pêche à travers des actions comprenant notamment une modernisation des infrastructures de traitement du poisson (*Le Marin*, 2005, p. 5). Cette forme de coopération est à nos yeux, la voie la plus opérante, pour accéder au développement durable.

BIBLIOGRAPHIE

- AVOMO EBOLO Rosalie, 2005 – La contribution des Organisations Internationales au développement des pêches et de l'aquaculture : cas du Gabon. Libreville : Univ. Omar Bongo, Mémoire de DESS, 57 p.
- BIGNOUMBA Guy-Serge, 1998 – La pêche atlantique et les états de l'Afrique de l'Ouest, le cas du Gabon. Norois, Poitiers, t. 45, n° 180, p. 685-701.
- DIRECTION GÉNÉRALE DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE, Libreville, 2003 – Rapport d'enquête - cadre dans les pêcheries artisanales de l'estuaire : Libreville, Cocobeach et leurs environs. Libreville : DGPA, 20 p. + annexes.
- DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉCONOMIE, Libreville, 2004 – Tableau de Bord de l'Économie : situation 2003, perspectives 2004-2005. Libreville : DGE, 144 p.
- LAUREC Alain et LE GUEN Jean-Claude, 1981 – Dynamique des populations marines exploitées, t. 1. « Concepts et Modèles ». Brest : CNEXO, 118 p.
- LEVY Jaques et LUSSAULT Michel, dir., 2003 – Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés. Paris : Belin, 1033 p.
- Le Marin, Hebdomadaire de l'économie maritime, n° 3034, Vendredi 2 septembre 2005.
- FRANQUEVILLE Claude, 1987 – Pêche asiatique dans les eaux africaines. In : Les pays du Pacifique et l'Afrique, Colloque organisé par le CHEAM et la revue « Marché Tropicaux et Méditerranéens », Paris les 1^{er} et 2 avril 1987. Paris : CHEAM, p. 113-125.
- Mémoire d'accord entre Le Ministère de l'Économie Forestière, des Eaux, de la Pêche, Chargé de l'Environnement et de la Protection de la Nature de la République Gabonaise et l'Overseas Fishery Cooperation Foundation (OFCF) du Japon concernant le Projet de réhabilitation des installations pour le développement de la pêche maritime. S.l. : s. e., 8 p.
- NKOA François Colin, 2005 – Le leadership économique du Cameroun en zone CEMAC : obstacle ou atout à l'intégration régionale ? Enjeux, n° 22, janvier-Mars, p. 21-26.
- Protocole fixant les possibilités de pêche et la contrepartie financière prévues dans l'accord entre la communauté européenne et la République Gabonaise concernant la pêche au large de la côte gabonaise pour la période du 3 décembre 2001 au 2 décembre 2005. S.l. : s. e., n.p.
- RIEUCAU Jean., 1986 – Le Sénégal et la coopération internationale : l'exemple des ressources vivantes de la mer. Afrique Contemporaine, Paris, avril-mai-juin, n° 138, p. 34-43.

NOTES

- 1.. Il n'est pris en considération ici que les accords entre le Gabon et d'autres pays, pris individuellement ou collectivement, qui donnent effectivement lieu à des actes de pêche. Il n'est donc pas tenu compte de la coopération entre le Gabon et les organismes sous-régionaux, régionaux ou internationaux avec lesquels le pays entretient également une coopération dynamique (Avomo Ebolo, 2005).

- 2.. D'après les enquêtes réalisées par la DGPA, 80 % des marins pêcheurs exerçant au Gabon sont des migrants originaires, pour la plupart, d'Afrique de l'Ouest.
 - 3.. Il est admis que la faible représentation des Gabonais dans la pêche maritime est liée à l'absence chez ces derniers d'une tradition maritime affirmée (Bignoumba, 1998).
 - 4.. Nous détenons ces informations de la conférence de restitution qu'organisa la DGPA à l'issue de cette campagne d'évaluation, en présence des chercheurs.
 - 5.. Le premier accord (du 3 décembre 1998 au 2 décembre 2001) impliquait 75 navires, à savoir 42 senneurs et 33 palangriers. Il y a donc une légère réduction de la flottille entre le premier et le second accord (du 3 décembre 2001 au 2 décembre 2005).
 - 6.. Les recettes passent de 532 210 710 F. cfa (1 596 632 103 sur trois ans) à 1 045 000 000 (4 18 000 000 F. cfa pendant quatre ans).
 - 7.. L'accord prévoyait l'utilisation par l'UE de 38 thoniers senneurs congélateurs et 26 thoniers palangriers de surface.
 - 8.. En contrepartie de leur droit de pêche, la Chine était appelée à soutenir le Gabon dans divers domaines dont celui de la construction des palais de l'Assemblée Nationale et du Sénat.
 - 9.. D'après le Mémoire d'accord entre le Ministère de l'Économie Forestière, des Eaux, de la Pêche, Chargé de l'Environnement et de la Protection de la Nature de la République Gabonaise et l'*Overseas Fishery Cooperation Fondation du Japon*, p. 2.
 - 10.. L'appui du Japon au développement de la pêche au Gabon, par le biais de la fondation JICA, sous forme de financements non remboursables, est évalué aujourd'hui à 12 milliards de F. cfa (soit près de 1 829 390 e).
 - 11.. D'après les statistiques les plus récentes de la FAO (année 2002), le Maroc occupe la première place avec 895 000 t, juste devant l'Afrique du Sud (766 000 t) et la Namibie (525 000 t).
 - 12.. Cette définition est celle que propose l'Organisation des Nations Unies (ONU).
 - 13.. Protocole fixant les possibilités de pêche et la contrepartie financière prévues dans l'accord entre la communauté européenne et la République Gabonaise concernant la pêche au large de la côte gabonaise pour la période du 3 décembre 2001 au 2 décembre 2005 (art. 3).
-

RÉSUMÉS

Le Gabon est toujours resté ouvert à la coopération internationale, pour l'exploitation de ses ressources halieutiques marines. Les accords passés avec ses différents partenaires et orientés pour l'essentiel vers la capture, l'évaluation des stocks et l'appui structurel au développement de la pêche, permettent à ce pays de réaliser de confortables rentrées financières dans les caisses de l'État. Toutefois, les insuffisances technologiques et les carences en ressources humaines qualifiées n'autorisent guère un meilleur profit des opportunités qu'offre la mise en valeur de ces ressources dans un cadre coopératif propice au développement durable.

International cooperation and exploitation of marine fisheries in Gabon. Gabon has always been responsive to international cooperation in respect of the exploitation of its marine fisheries. The agreements entered into with its different partners, predominantly focused on

cathing, evaluation of stocks and structural support to the development of fishing, enable this country to reap comfortable financial revenues for the State coffers. However, technological weaknesses along with inadequate qualified human resources hardly allow to capitalize further on the opportunities offered by the harnessing of such resources within a conducive cooperative framework for sustainable development.

INDEX

Keywords : exploitation, human resources, international cooperation, marine fisheries, sustainable development, technological weaknesses

Mots-clés : coopération internationale, développement durable, Gabon, insuffisances technologiques, ressources halieutiques marines, ressources humaines

AUTEUR

GUY-SERGE BIGNOUMBA

Département de Géographie, Université Omar BONGO-Libreville, gsbignoumba@yahoo.fr